



Fiche signalétique

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Identification

Nom du produit : HYDROGÉNOORTHOPHOSPHATE DE CALCIUM
Numéro de référence : AST10004
Date : 01 novembre 2005
Famille chimique : Sels de phosphate
Nom chimique : Hydrogénoorthophosphate de calcium
Synonymes : DCPA ; phosphate de calcium monohydrogéné ; orthophosphate dicalcique, anhydre ; phosphate de calcium dibasique.

Utilisation de la substance ou de la préparation

Ingrédient alimentaire, ingrédient de dentifrice, produit chimique agricole.

Identification de la société/entreprise :

ICL PERFORMANCE PRODUCTS LP
622 Emerson Road - Suite 500
St. Louis, Missouri 63141

Téléphone d'urgence : Aux États-Unis, appeler CHEMTREC : 1 800 424 9300
Au Canada, appeler CANUTEC : 1 613 996 6666

Informations générales : +1 800 244 6169 (partout dans le monde)

2. COMPOSITION / INFORMATIONS RELATIVES AUX INGRÉDIENTS

<u>Composant</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% en poids</u>	<u>N° EINECS</u>	<u>Phrases de risque</u>
Hydrogénoorthophosphate de calcium	7757-93-9	100	231-826-1	Aucune

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance / préparation

Classification CE Aucune
Phrase de sécurité Aucune

Effets sur la santé des êtres humains

Les voies d'exposition probables sont par contact avec la peau et par inhalation. Une inhalation de poussière peut provoquer une toux et des éternuements. La poudre sèche peut provoquer une irritation due à un corps étranger chez certaines personnes. Un contact prolongé de la poudre sèche avec la peau peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Un contact continu peut provoquer une irritation des yeux et de la peau.

Effets sur l'environnement

Ce produit ne devrait produire aucun effet néfaste significatif sur l'environnement lorsque le mode d'emploi recommandé est respecté.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Général

Ce produit a une faible toxicité et est généralement considéré comme sans danger en tant qu'additif alimentaire. Le traitement doit consister en une thérapie symptomatique et des soins de soutien.

Contact avec les yeux

Éviter tout contact avec les yeux. En cas de contact, laver les yeux avec beaucoup d'eau. Obtenir une assistance médicale si une irritation se développe ou persiste.

Contact avec la peau

Retirer ce produit de la peau avec beaucoup d'eau et de savon.

Inhalation

Des mesures immédiates de premiers secours ne sont probablement pas nécessaires. Cependant, si des symptômes persistent, sortir à l'air libre. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si une difficulté ou une gêne respiratoire a lieu et persiste, obtenir une assistance médicale.

Ingestion

Des mesures immédiates de premiers secours ne sont probablement pas nécessaires. Aucun effet néfaste significatif sur la santé ne devrait se produire si seulement de petites quantités (moins d'une bouchée) sont avalées. Contacter un médecin ou un centre antipoison pour obtenir des conseils.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Non combustible.

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Pour éteindre un feu, utiliser de l'eau, de la poudre extinctrice, une mousse chimique ou une mousse antialcool.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser

Non combustible.

Aucune précaution spéciale n'est nécessaire.

Risques d'exposition

Aucune considération spéciale.

Équipement de protection

Par mesure de précaution générale, les personnes combattant l'incendie et les autres personnes exposées doivent porter un système respiratoire autonome.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles

Éviter toute exposition superflue et enlever tout produit des yeux, de la peau et des vêtements.

Précautions concernant l'environnement

Petites quantités : Éviter tout déversement dans l'environnement

Quantités importantes : Éviter tout déversement dans l'environnement – Voir la section 15.

Méthode de nettoyage

Balayer, ramasser à la pelle ou à l'aide d'un aspirateur tout le produit, le sol contaminé et les autres substances contaminées et les placer dans des conteneurs propres et secs en vue d'un enlèvement. Nettoyer le produit résiduel en lavant la zone avec de l'eau et un détergent.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Manipuler conformément à de bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité industrielles.

Éviter tout contact avec les yeux.

Se laver immédiatement les mains après toute manipulation.

Retirer le produit des vêtements.

Mesures techniques

Fournir une ventilation naturelle ou mécanique pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle. L'emploi d'une ventilation mécanique par aspiration localisée est préféré au niveau des sources de contamination de l'air, telles que les équipements de procédé ouverts. Consulter la norme 91 de la National Fire Protection Association (NFPA) en ce qui concerne la conception des systèmes d'évacuation.

Stockage

Conserver dans un endroit frais et sec pour préserver les performances du produit.

8. MOYENS DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limite d'exposition professionnelle

SAE ACGIH	10 mg/m ³ (inhalable) MPT sur 8 heures, 3 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures
LEA OSHA	15 mg/m ³ (poussière totale) MPT sur 8 heures, 5 mg/m ³ (respirable) MPT sur 8 heures

Ni l'OSHA ni l'ACGIH n'a établi de limites d'exposition spécifiques pour ce produit. Cependant, l'OSHA et l'ACGIH ont établi des limites pour les particules qui ne sont soumises à aucune autre réglementation (PNOR) ou à aucune autre classification (PNOC), qui sont les limites d'exposition les moins rigoureuses applicables aux poussières.

Les composants auxquels il est fait référence ici peuvent être réglementés par une législation provinciale spécifique du Canada. Se reporter aux limites d'exposition déterminées par la loi pour la province dans laquelle la substance sera utilisée.

Protection respiratoire

Éviter de respirer les poussières du produit. Utiliser un équipement de protection respiratoire homologué par NIOSH/MSHA lorsque la concentration en suspension dans l'air dépasse les limites d'exposition spécifiées. Consulter le fabricant du système respiratoire pour déterminer le type d'équipement approprié pour une application donnée. Observer les limites d'utilisation du système respiratoire spécifiées par NIOSH/MSHA ou par le fabricant. Les programmes de protection respiratoire doivent être conformes à 29 C.F.R. 1910.134 ou à la norme européenne

EN 149.

Protection des mains / de la peau

Il est recommandé de porter des gants de protection ; se laver soigneusement les mains et laver la peau souillée après toute manipulation.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou des lunettes de sécurité chimique appropriées, comme le décrit la norme 29 CFR 1910.133 de l'OSHA ou la norme européenne EN166.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Informations générales

Formule chimique :	CaHPO ₄
Forme	Granulés ou poudre
Couleur :	Blanc
Odeur :	Aucune

Informations importantes concernant la santé, la sécurité et l'environnement

pH :	6,0-7,4 (20 g/80 g H ₂ O)
Densité	1,33
Point de fusion :	Se décompose à environ 350 °C
Solubilité dans l'eau :	Pratiquement insoluble (0,08 g/100 ml H ₂ O)
Solubilité dans d'autres solvants :	Facilement soluble dans de l'acide chlorhydrique ou de l'acide nitrique dilué ; insoluble dans un alcool

REMARQUE : Ces données physiques sont des valeurs typiques basées sur le produit testé, mais peuvent varier d'un échantillon à un autre. Les valeurs typiques ne doivent pas être considérées comme une analyse garantie d'un lot spécifique, ni comme spécifications pour le produit.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation. Le conserver dans un endroit frais et sec pour préserver ses performances.

Conditions à éviter

Le stocker dans un endroit frais et sec, à l'abri de l'humidité.

Produits à éviter

Aucun n'est connu.

Produits de décomposition dangereux

Aucun.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Données de laboratoire

Les résultats d'études réalisées par ICL Performance Products LP sur des animaux à l'aide d'une dose unique (aiguë) de ce produit sont donnés ci-dessous :

Oral - rat DL50 :	> 10 000 mg/kg ; pratiquement non toxique
Dermique – lapin DL50 :	> 7 940 mg/kg ; pratiquement non toxique

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Hydrogénoorthophosphate de calcium

N° de référence : AST10004

Page 5 sur 6
01 novembre 2005

Irritation des yeux – lapin : 0,0/110,0 ; ne provoque aucune irritation

Irritation de la peau – lapin : 0,0/8,0 ; ne provoque aucune irritation

Aucun changement génétique indésirable n'a été signalé lors de tests standard utilisant des cellules bactériennes.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité envers l'environnement

Les données suivantes ont été classées en utilisant les critères adoptés par la Communauté économique européenne (CEE) pour la toxicité envers les organismes aquatiques.

Invertébrés : CE50 96 heures Daphnia magna : > 1000 mg/l ; pratiquement non toxique

ICL Performance Products LP n'a réalisé aucune étude de toxicité envers les poissons et les algues avec ce produit. Cependant, les données disponibles pour un produit similaire suggèrent une toxicité pratiquement nulle de ce produit envers les poissons (CL50 ou CE50 > 100 mg/l).

Sort dans l'environnement

Les composés inorganiques en contact avec le sol, les eaux souterraines ou les eaux de surface peuvent être absorbés par les plantes et utilisés comme éléments nutritifs essentiels. Les phosphates peuvent également former des précipités. Le terme « biodégradabilité », en tant que tel, n'est pas applicable à des composés inorganiques.

13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Numéro du catalogue de déchets européen

Les données qui figurent dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement. Veuillez appliquer la classification appropriée pour vos déchets.

06 03 07 Déchets de procédés chimiques inorganiques, déchets de sels et leurs solutions, phosphates et sels solides associés

Considérations concernant l'élimination des déchets

Ce produit, lorsqu'il est jeté, n'est pas un déchet dangereux, tel que ce terme est défini par le Resource, Conservation and Recovery Act (RCRA), 40 CFR 261. Le produit sec peut être mis en décharge ou recyclé conformément aux réglementations locales, provinciales et gouvernementales. Consulter un avocat ou les autorités réglementaires compétentes pour plus d'informations concernant l'élimination de ces déchets.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les données qui figurent dans cette section sont fournies à titre d'information uniquement. Veuillez appliquer les réglementations appropriées pour affecter la classification appropriée à votre expédition pour le transport.

Route / rail, mer et air

IMDG / UN

Non réglementé.

OACI / IATA

Non réglementé.

RID / ADR

Non réglementé.

TMD du Canada

Non réglementé.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS (DOT) DES ÉTATS-UNIS

Non réglementé.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Hydrogénoorthophosphate de calcium

N° de référence : AST10004

Page 6 sur 6
01 novembre 2005

Étiquette CE

Symbole de danger : Aucun.

Inventaire chimique

TSCA des États-Unis : Répertoire

LIDS du Canada : Répertoire

CE : Répertoire

Japon : Répertoire

Australie : Répertoire

Corée : Répertoire

Philippines : Répertoire

Chine : Répertoire

Classification du SIMDUT : Pas contrôlé

Notification de dangers selon le SARA

Catégories de danger selon les règles du Title III (40 CFR 370) : Sans objet

Section 302 Substances extrêmement dangereuses : Sans objet

Section 313 Substance(s) chimique(s) toxique(s) : Sans objet

Quantité à déclarer selon le CERCLA : Sans objet

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger des règlements sur les produits contrôlés du Canada et la fiche de sécurité contient toutes les informations requises par les règlements sur les produits contrôlés du Canada.

Se reporter à la section 11 pour les substances chimiques dangereuses selon l'OSHA et à la section 13 pour la classification RCRA.

16. AUTRES INFORMATIONS

	<u>Santé</u>	<u>Feu</u>	<u>Réactivité</u>	
Classification NFPA suggérée	1	0	0	
Classification HMIS suggérée	1	0	0	E

E = lunettes de sécurité, gants
et système respiratoire
antipoussières

Raison de la révision : Nouvelle Compagnie

Remplace la fiche de sécurité datée du : 28 septembre 2005

Rédigé conformément à la Directive 2001/58/EC de la CEE.

Bien que les informations et recommandations fournies dans ce document (ci-après appelées « Informations ») soient présentées de bonne foi et considérées comme correctes à la date de rédaction, ICL Performance Products LP ne garantit en aucune manière qu'elles soient complètes ou exactes. Les informations sont fournies sous la condition que les personnes qui les reçoivent déterminent elles-mêmes avant l'emploi si elles sont adaptées à l'usage qu'elles veulent en faire. ICL Performance Products LP ne sera en aucun cas responsable de quelque dégât que ce soit résultant de l'utilisation de ces informations ou de la confiance placée dans celles-ci. AUCUNE ATTESTATION OU GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, QUE LE PRODUIT EST PROPRE À LA VENTE OU ADAPTÉ À UN OBJECTIF PARTICULIER, OU DE TOUTE AUTRE NATURE, N'EST ACCORDÉE ICI VIS-À-VIS DES INFORMATIONS OU DU PRODUIT AUQUEL SE RAPPORTENT LES INFORMATIONS.

Fiche de sécurité du produit ICL Performance Products LP

Produit : Hydrogénoorthophosphate de calcium

N° de référence : AST10004

Page 7 sur 6

01 novembre 2005

AST10004.4002.doc